

FORMATION TELEPILOTE PROFESSIONNEL

Stage court

Objectif de la formation:

Conformément aux exigences de la réglementation et des lois en vigueur, dans le respect des mesures de sécurité, le stagiaire est capable de préparer et d'effectuer une mission d'observation de type photographique ou audiovisuelle, dans le cadre d'une production artistique ou d'une inspection technique au moyen d'un aéronef télépiloté de type multirotor de moins de 25kg en scénarios S1, S2 ou S3.

Public et pré-requis :

Posséder une expérience en télépilotage (drone de loisir, aéromodélisme).

Tout public majeur, niveau V

Acuité visuelle 8/10 de près et de loin avec ou sans correction

Durée de la formation :

24h - 3 jours

Moyens pédagogiques :

Théorie :

Un formateur qualifié – Salle de cours – Tableau blanc – Poste informatique connecté avec écran 30" – Supports de cours – Dossier opérationnel

Pratique :

Un pilote formateur – Un carnet de vol et de progression – Un terrain d'évolution extérieur – Parc multirotors équipé en double commande – Batteries LIPO et station de charge – Lot de balisage et de signalisation – Lot de maintenance – Simulateur de vol – Un micro drone vol indoor

Méthode pédagogiques :

Didactique – Participative – Stimulation - Mise en situation - Essai/erreur/correction

En présentiel et en individuel, le formateur alterne entre théorie et pratique afin de maintenir l'apprenant en situation de réceptivité optimale. Chaque élément de formation théorique est accompagné d'un support écrit.

Sensibilisé aux enjeux de la sécurité, le futur professionnel est responsabilisé tout au long de son apprentissage. Soumis à des exercices réalistes, l'apprenant participe activement à la construction de ses acquis dont il est le premier témoin. Ainsi l'apprenant constate sa progression en exécutant avec aisance des exercices de difficulté croissante.

Sanction de la formation :

Un carnet de vol et de progression est ouvert dès le début de la formation afin de tracer l'évolution des acquis et fixer des axes de progression.

La validation des compétences consiste à dérouler une mission d'observation après s'être acquitté de toutes les démarches liées à l'environnement administratif, aéronautique ainsi qu'à la sécurité des personnes et des biens.

La formation est sanctionnée par une **attestation valant pour attribution de la DNC auprès de la DGAC.**

Programme détaillé:

THEMES	DUREE
THEORIE	15 h 00
Réglementation aérienne liée aux drones	2 h 00
Constitution du dossier administratif	2 h 00
Etude des différents aéronefs télépilotes	1 h 00
Etude et principe de fonctionnement d'un multirotor	2 h 00
Météorologie - Aérologie	1 h 00
Facteur humain	1 h 00
Préparation d'une mission	1 h 00
Utilisation batteries LIPO & chargeurs	1 h 00
Procédures opérationnelles	1 h 00
Systèmes de transmission radio	1 h 00
Maintenance – Parachute – Suivi du potentiel	1 h 00
Limitations – Sécurité – Fiche REX	1 h 00
PRATIQUE	9 h 00
Pilotage en double commande	2 h 00
Pilotage solo	3 h 00
Entraînement prise de vue et cadrage	2 h 00
Validation des compétences	2 h 00